

bateau-là qui prenait cela, d'après ce que j'entendais parler, à bord du gros navire et qui devait apporter cela jusqu'alentour de Pointe-au-Père, et c'est là que le yacht *Sioux* devait le prendre pour le transporter, par la rivière Richelieu, aux Etats-Unis. Ce n'est pas Pointe-au-Père, c'est autour de l'île Anticosti.

Q. Le *Tremblay* avait-il été concerné en aucune façon avec les tentatives de livraison précédentes?—R. Pas à ma connaissance. Je ne connais rien du *Tremblay*.

Q. Connaissez-vous le capitaine Tremblay?—R. Je l'ai connu la première fois lors de l'enquête, à Québec.

Q. Quand Duval est allé chez vous, le soir du 20 novembre, la saisie ayant eu lieu dans la nuit du 20 au 21 novembre 1924, il ne vous a pas dit qu'il avait reçu instructions d'aller faire une saisie?—R. Je ne pense pas, non.

Q. Il n'a pas dit que Bisailon. . .—R. Je sais qu'il a appelé, par exemple, de chez moi, M. Masson.

Q. Et est-ce qu'il vous a dit que Masson était malade?—R. Oui, monsieur.

Q. Il n'a pas proposé d'aller prendre un autre officier?—R. Non, monsieur.

Q. Vous deviez savoir que les gens à bord étaient des gens qui n'avaient pas froid aux yeux?—R. Il n'y a pas de danger. Il n'y avait pas de danger. Ce n'était pas en mer. Ils ne pouvaient pas prendre l'épouvante et se sauver bien loin dans le fleuve St-Laurent.

Q. Il ne s'agissait pas de se sauver, il s'agissait de cogner. Si vous aviez eu, seul, à enlever \$250,000 à Campbell et Stuart, auriez-vous entrepris de le faire?—R. Si ç'avait été de l'argent, j'aurais pris quelqu'un avec moi.

Q. Ou de la boisson?—R. De la boisson, je n'étais pas capable de la leur enlever. Il fallait que cela reste là, à bord. Le capitaine est responsable de son vaisseau.

Q. Pour vous, parlant comme un ex-douanier, M. Brien, M. Duval et Madame Duval suffisaient pour aller saisir la barge *Tremblay* avec son équipage augmenté de Neill, Stuart et Campbell, et augmenté des gens qui prendraient livraison de la boisson le groupe d'expédition était suffisant, d'après vous?—R. Certainement, parce qu'un vaisseau arrêté—il y en a souvent des saisies de vaisseaux—tout ce qu'ils ont à faire c'est de mettre une petite corde ou une petite chaîne de rien.

Q. Cela c'est dans le port de Montréal; mais à Saint-Sulpice où il n'y a pas de police du havre, un bonhomme qui aurait voulu aurait pu vous donner un coup de poing sur la gueule—que vous en auriez vu trente-six chandelles—et se sauver.—R. Je ne me serais pas mis au blanc.

Q. Justement, Duval se mettait au blanc?—R. Je ne sais pas.

Q. Si les contrebandiers ont la réputation qu'on leur prête, il n'y a rien qui pouvait les empêcher de prendre Duval, de le ligoter et de la bâillonner; ensuite de lever l'ancre et descendre, s'échapper comme le bateau à vapeur *Frank-H.* s'est échappé? En bonne conscience, croyez-vous qu'il avait suffisamment de monde pour opérer une saisie comme celle-là?—R. Ce n'était pas moi d'y voir.

Q. Je comprends que vous n'aviez plus d'autorité, vous n'étiez pas douanier. Dans votre expérience y avait-il assez de monde pour faire une saisie de cette importance; si les employés de la Commission des Liqueurs n'avaient pas été là en force, ce soir-là, croyez-vous que le navire serait monté à Montréal? Vous en doutez beaucoup à tout événement?—R. Ce n'était pas de mon ressort.

Q. Monsieur Brien, vous vouliez faire la saisie, vous vouliez la dénoncer à M. Duval, et la faire dans l'espoir d'une récompense, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Même avec cet état d'esprit, dans votre opinion, s'y était-on bien pris pour faire la saisie? Etes-vous bien certain que la saisie n'était pas destinée à couvrir le déchargement?—R. Ça, je suis certain de cela.

Le Comité s'ajourne à 3.30 de l'après-midi.